

Image not found or type unknown



partage des bien apres divorce

Par **miriam**, le **11/01/2010** à **20:10**

bonjour

je me suis mariee en algerie le 23 mai 1984. en 1989 nous sommes venues habités en france ou nous avons fait construire. en cas de divorce comment se fera le partage des biens (on s'est mariés en algerie sous le bien de la communaute) et on a acquis depuis la nationalité francaise.j'espere que c'est assez claire voila je vous remercie d'avance pour votre aide